

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Number 67, Winter 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16065ac>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Éditions Continuité

#### ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (1996). Avis et prises de position. *Continuité*, (67), 57–58.



Fouilles des Nouvelles Casernes à Québec par l'équipe de Parcs Canada.  
Photo : Jean Jolin

## Le dossier de l'archéologie au Québec

# Fragile mémoire de la terre

En 1984, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) s'était joint à l'Association des archéologues du Québec et à la Société historique de Québec afin de préparer un mémoire sur la situation de l'archéologie à Québec. Le document présentait un bilan, identifiait les acteurs en cause, décrivait brièvement les diverses formes d'engagement et traitait des objectifs de la discipline archéologique, de sa place dans l'économie de la région. Les auteurs ont fait des recommandations visant une meilleure coordination des travaux et des responsabilités, dont la formation d'une table de concertation et l'élargissement du territoire d'intérêt archéologique. Ce document avait été demandé en urgence à la

suite du saccage des voûtes Imbert et de la maison Pagé-Quercy lors de la construction du Musée de la civilisation à Québec. Pourtant, dès 1978, l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement devait renforcer les mesures de protection des ressources archéologiques. Une politique orientée vers le développement régional devait être élaborée progressivement à compter de la même année. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est venue confirmer en 1979 les responsabilités des municipalités quant à la planification et au contrôle de l'utilisation des ressources locales, y compris les ressources culturelles. Le ministère des Affaires municipales s'était donc donné les moyens de remplir son

mandat de conservation et de mise en valeur des ressources archéologiques. Cependant, précise-t-on dans le mémoire, la nature et la qualité de l'action du Ministère sont intimement liées au contexte social, c'est-à-dire à la compréhension qu'a le public de cette action.

La Loi sur les biens culturels précisait pour sa part les contraintes entourant la découverte de vestiges et forçait la pratique de l'archéologie à se structurer en imposant un contrôle des permis de fouille.

Pour répondre aux demandes des archéologues qui désiraient qu'une étude sérieuse soit réalisée sur les problèmes de l'archéologie dans la province, le ministère des Affaires culturelles publiait en 1985 le document de référence *L'archéologie au Québec*. Dans un chapitre de ce document intitulé « Pourquoi protéger les ressources archéologiques », on déterminait les valeurs des vestiges archéologiques dans les termes suivants : « Ils ont une valeur dans le présent pour le futur. Une valeur symbolique en tant que souvenirs du passé, une valeur didactique en tant qu'informations sur ce passé, une valeur esthétique et enfin une valeur économique. » Cette valeur, ajoutait-on, dépend directement de l'existence ou de l'absence d'une volonté collective de protéger ces vestiges.

En 1995, quel sort réservent les gouvernements, les intervenants et les citoyens aux trésors d'archéologie qui sont exhumés régulièrement dans nos villes et villages ? Prend-on au sérieux le devoir de protéger nos vestiges anciens pour l'éducation de nos enfants et de nos concitoyens ?

## Un domaine en essor

Les fouilles archéologiques ont connu une recrudescence depuis une décennie. Il suffit de mentionner les recherches effectuées sur la Basse-Côte-Nord et en Gaspésie qui ont permis de découvrir des traces de la présence amérindienne. D'autres fouilles ont permis de préciser des occupations datant de la période archaïque (jusqu'à 7000 ans avant J.C.) dans les régions de l'Outaouais, du Pontiac et du Témiscamingue. Dans le domaine du patrimoine industriel, les archéologues ont étudié des sites importants comme celui de la Pulperie de Chicoutimi ou des Forges du Saint-Maurice. Plusieurs campagnes de fouilles ont mené à des découvertes qui précisent, voire modifient radicalement, des données historiques. Le recours à des études du potentiel archéologique de divers emplacements a permis de prévenir des destructions sauvages et de mieux apprécier la valeur de certains sites tant en milieu urbain que dans les grands espaces de l'Abitibi ou du Grand-Nord. On compte maintenant des équipes d'archéologues dans

les villes de Québec et Montréal ainsi qu'à Hydro-Québec et au ministère des Transports du Québec. On peut aussi étudier l'archéologie historique (à l'Université Laval) et avoir accès à une école de fouille.

Malgré cela, beaucoup de travail reste à faire et rien n'est acquis. À preuve, les événements récents du Faubourg Québec, à Montréal. La sauvegarde des vestiges historiques de ce site est loin d'être assurée. Au



Vue partielle des fouilles au Faubourg Québec en septembre 1993.

Photo : P. Ramet

cours des recherches archéologiques menées sur ce chantier représentant un investissement de plusieurs millions de dollars, les archéologues ont fait des découvertes plus importantes que ce que les sondages laissaient présumer. Dès lors, on aurait dû s'opposer à la réalisation du projet immobilier telle que prévue et marquer un temps d'arrêt afin d'estimer correctement la valeur des découvertes, puisqu'il s'agissait de vestiges de fortifications datant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. De plus, le chantier de construction est situé à l'intérieur de l'arrondissement historique de Montréal. Or, la Ville de Montréal, en accord avec le ministère de

la Culture et des Communications, s'empresse de réaliser le projet Faubourg Québec. Le potentiel archéologique demeure très important dans l'est du Vieux-Montréal et ce projet augure très mal pour la protection du patrimoine archéologique. On constate à Montréal un manque de vision globale et l'absence d'une politique adéquate qui viendrait appuyer les décrets du Ministère en faveur de la protection des vestiges archéologiques. Montréal, qui a construit le musée d'archéologie de la Pointe à Callière, peut reprendre ses dossiers de protection des biens archéologiques et veiller au respect de ses engagements...

### Des espoirs

À Verdun, sur l'île des Sœurs, l'exceptionnel ensemble archéologique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles aura d'une certaine manière tiré profit de la triste expérience du Faubourg Québec. Le ministère de la Culture et des Communications annonce une fouille finale sur le site à l'été 1996 et la Ville de Verdun dit vouloir effectuer une mise en valeur en surface de ce site.

Dans la ville de Québec, on note un intérêt marqué pour le dossier archéologique après les erreurs du chantier du Musée de la civilisation. Une étude exhaustive du potentiel archéologique permet de planifier à long terme les interventions et d'éviter les mauvaises surprises. Les voûtes Jean-Talon ont été ouvertes au public et un volet d'éducation populaire ainsi que des journées thématiques ont été prévus. Les chantiers du Service



Fouilles sur le site Leber de l'île des Sœurs en septembre 1995.

Photo : P. Ramet

canadien des Parcs, celui des dessous de la Terrasse Dufferin seront peut-être ouverts au public un jour et le nouveau chantier des casernes du Parc de l'artillerie a été lancé. Des fouilles ont été entreprises par la Ville à la Place de Paris, au carré d'Youville, sous la maison Aubert de la Chesnaye, dans le chantier de l'entrepôt de la rue Dalhousie et sur le site du Centre des congrès. Elles donnent lieu à des publications du plus grand intérêt. La Ville de Québec publie les résultats de ses expertises et considère la fouille archéologique comme une composante essentielle dans tous les dossiers de restauration de la ville. Un exemple à suivre... que ne suit pas la Ville de Sillery qui saccage allègrement le site de la Maison des Jésuites.

Malgré tout, on peut constater que la pratique de l'archéologie s'est améliorée depuis 10 ans au Québec. La communauté scientifique s'est structurée et les projets se sont multipliés. C'est au chapitre de la diffusion des données et de la

sensibilisation du public aux résultats de ces travaux qu'il reste encore beaucoup à faire. Il faut voir à rallier l'opinion publique à cette cause.

Il semble que le succès de la recherche archéologique au Québec dépende beaucoup de la volonté collective et des efforts déployés par les maires des municipalités pour la reconnaissance de ce patrimoine fragile. Pendant que des villes, conscientes de la valeur de leur patrimoine archéologique, traitent avec soin leurs sites, d'autres mettent carrément de côté cette facette importante de leur patrimoine et semblent oublier qu'ils sont responsables de la protection de ces trésors. L'archéologie est essentielle à la connaissance de notre histoire et de ce que nous sommes comme peuple. La mise en valeur de ses découvertes constitue une réalité culturelle et économique qu'on ne peut négliger.

*Vous avez à cœur la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine collectif?*

*Vous désirez poser un geste concret en ce sens?*

*Le comité Avis et prises de position du CMSQ a besoin de vous!*

Pour information, contactez :  
Nancy Vaillancourt  
Tél. : (418) 647-4347  
ou 1-800-494-4347

**Pierre Ramet**, agent de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Ouest du Québec  
6130, rue de Bienville, Brossard (Québec) J4Z 1W8  
Tél. : (514) 926-2204 Téléc. : (514) 926-2136

**Nancy Vaillancourt**, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Est du Québec  
Conseil des monuments et sites du Québec  
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél. : (418) 647-4347 ou 1-800-494-4347  
Téléc. : (418) 647-6483